

L'Association pour la protection du lac Brompton

**Mémoire
adressé à la Commission du BAPE
dans le cadre des consultations publiques sur la
gestion de l'eau au Québec**

Octobre 1999 à Sherbrooke.

En 1997, l'année où fut publiée une nouvelle politique du ministère de l'Environnement qui précisait les nouvelles priorités et les normes de ses interventions, le regroupement national des CRE se réunissait à Jouvence sur les bords du lac Stukely où le ministre M.Cliche nous avouait candidement qu'il avait été fort surpris d'apprendre que le Québec ne disposait pas alors d'une politique de l'eau. Inutile de vous dire que nous, qui luttons depuis longtemps pour la protection de nos lacs le savions pertinemment et nous n'avons pas raté l'occasion de lui en faire la remarque.

Les audiences actuelles témoignent que la situation n'a pas changé mais qu'il est possible d'espérer que dans un avenir prochain elle le fût. Nous vous remercions de nous permettre de nous joindre à cet effort sans précédent de concertation nationale dans lequel nous avons conscience de nous insérer et auquel nous voulons prêter notre modeste contribution.

Notre présentation se fera en plusieurs parties. Après nous être présentés en tant que gens du milieu intéressés à promouvoir la qualité de vie que représente un écosystème lacustre nous aborderons les thèmes qui nous préoccupent le plus, compte tenu de notre expérience des dernières années.

Premièrement le fait que la protection des lacs passe par la lutte à l'urbanisation.

Pour y arriver, nous proposons:

- de réglementer la protection des paysages patrimoniaux et particulièrement limiter à des situations extrêmes l'implantation de réseaux d'égouts autour des lacs
- d'introduire dans les programmes d'éducation la sensibilisation et la formation du public à la cohabitation harmonieuse avec la ressource eau,
- et surtout, de rétablir un organisme d'envergure nationale qui supervisera toute la gestion de l'eau au Québec, une sorte d'agence de l'eau et des bassins versants.

Nous prendrons aussi l'occasion pour soulever des situations problématiques qui viennent fausser les débats telles que le bail des fonds de lac et l'évaluation des systèmes de traitement des eaux usées tant publiques que privées.

Enfin nous concluerons sur un appui inconditionnel au projet d'une loi-cadre qui contrôlerait toutes les utilisations de l'eau sous toutes les formes et plaiderons en faveur d'une vision communautaire et d'un appel à la responsabilisation dans un contexte planétaire.

Présentation

Les acquis de l'association en matière de protection du lac Brompton: un bref aperçu de nos antécédents.

L'Association pour la protection du lac Brompton a été fondée au milieu des années 70 portant alors le nom de *l'Association des propriétaires du lac Brompton..* Ce simple changement de nom témoigne avec éloquence du changement profond des mentalités en matières de protection de l'environnement. En effet, plutôt que de protéger les intérêts de quelques-uns, on en est venu à comprendre qu'on ne pouvait pas prendre en considération les intérêts de quelques-uns sans tenir compte des intérêts de tous.

De même, les actions qui, au départ, retenaient l'attention des membres se sont diversifiées passablement. Cherchant à garantir la valeur de leurs investissements d'abord, les gens se sentaient appelés à trouver et à corriger les sources de pollution. Comme cela se faisait n'importe où ailleurs, on s'attaquait avant tout aux sources de pollution reliées au domaine privé, soit celles venant des riverains eux-mêmes à travers leurs systèmes d'épuration. C'est pourquoi le premier numéro de notre journal annuel expose le recensement de tous les systèmes septiques autour du lac, mettant ainsi en évidence ceux qui ne répondaient pas aux normes et par le fait même, l'incurie des municipalités qui tardaient à intervenir dans le dossier.

Mais comme vous pourriez en juger par des exemplaires de numéros plus récents, les responsables de l'association ont vite compris que la protection d'un lac passe aussi par la protection de la biodiversité et la protection de l'ensemble de l'écosystème lacustre. Pour protéger son lac efficacement, il faut à la fois gérer le bassin hydrographique qui l'alimente et voir à suivre de près toutes les interventions qui ont un impact sur le lac, à partir des riverains qui urbanisent leurs rives sans s'en apercevoir, jusqu'aux édiles municipaux qui sont prêts à tout faire parfois pour susciter des projets de développements urbains, en passant par les techniques d'entretien des fossés de drainage routier.

L'APLB est bien connue dans le milieu estrien pour avoir été un pilier dans les organismes assemblés autour de la protection des milieux aquatiques. Toujours soucieuse d'augmenter son efficacité, l'association n'a pas hésité à participer à la fondation de la *Fédération pour la protection de l'environnement de l'Estrie*, organisme regroupant 10 associations dans et

autour du bassin du lac Brompton; dans la même lancée, notre association participa activement à la fondation de *RAPPEL* organisme né en 1997 et regroupant en moyenne plus de 45 associations dans l'Estrie et le Haut-bassin de la Saint-François. Inutile de vous dire combien nous nous sentons solidaires des entreprises de *RAPPEL*.

Entre temps, nous avions présenté des mémoires aux municipalités riveraines et à la MRC sur le renouvellement du schéma d'aménagement et sur les problèmes suscités par les coupes forestières. L'association s'est impliquée aussi dans la réglementation des embarcations à moteur et l'implantation d'une patrouille nautique sur le lac en période estivale. Une autre de ses préoccupations majeures est le suivi de la qualité de l'eau afin de tenir à jour une évaluation du lac et d'en détecter le plus tôt possible les sources de pollution. L'association a entrepris depuis quelques années un programme de restauration de la vie aquatique en nettoyant et restaurant les sites de reproduction disparus sous les nombreux apports de sédiments créés par les travaux de coupes forestières et par l'entretien chronique des fossés routiers.

Le grand marais qui ferme au sud le lac Brompton a retenu notre attention depuis quelques années. C'est ainsi que nous avons multiplié les démarches afin de protéger une partie jusqu'alors négligée de la faune aquatique, les reptiles, les batraciens et les amphibiens qui s'y reproduisent ainsi que la faune ailée qui y transite. Afin de prévenir l'hécatombe de victimes de la route chez les grenouilles, les tortues et les salamandres lors de leur migrations saisonnières, nous sommes à planter avec la collaboration des ministères et des associations environnementales, un tunnel migratoire permettant le passage sûr de ces petits animaux sous la route 220 qui, soit dit en passant, avait été érigée dans le marais, leur habitat. Et encore pas plus tard que le 19 octobre dernier des biologistes du ministère de l'Environnement sont venus à notre incitation ensemencer le lac de 3000 dorés jaunes afin d'assurer la reproduction de l'espèce.

Ce ne sont là que quelques-unes des réalisations de notre association et je vous dispense de la liste exhaustive de celles que nous avons mises en filière faute de moyens pour les réaliser à court terme.

Si nous insistons sur les réussites de nos efforts constants investis en matière de protection de l'environnement c'est pour mieux mettre en évidence

les difficultés énormes que nous avons dû surmonter afin d'y arriver. Imaginez à quels résultats nous serions arrivés si la tâche nous avait été facilitée par une meilleure organisation nationale et des ressources plus accessibles. C'est cet aspect que mettra en lumière notre exposé par les points que nous avons jugés bons de rappeler.

Halte à l'urbanisation des lacs et la question des réseaux d'égouts autour des lacs, ou un patrimoine paysager à préserver.

Depuis que nous travaillons à préserver l'environnement naturel des lacs afin d'assurer le plus économiquement le maintien de ces écosystèmes, nous nous heurtons régulièrement aux mêmes phénomènes. La plupart des gens qui ont accès à un lac viennent de l'environnement urbain. Puisque nous avons tous tendance à reproduire inconsciemment dans nos actions ce que nous avons connu auparavant, il est fatal que les critères subjectifs d'aménagement du territoire autour des lacs soient calqués directement sur ceux des villes. C'est ainsi que vont se généraliser des pratiques telles que le déboisement des rives, le remblaiement du littoral et les aménagements artificiels semblables à ceux que l'on peut observer dans n'importe quelle banlieue.

De plus, comme personne en ville n'a l'habitude de gérer les eaux usées de sa propriété puisque, de tout temps, c'est la collectivité qui s'en est chargé, on comprend que cette délicate des eaux usées en lien avec la santé du lac ait été passablement négligée et que les installations aient plus que souffert en matière de conformité et de rectitude écologiste. Même si la tendance s'est passablement améliorée depuis, le mal est fait et dans plusieurs cas, les surfaces de terrains ne peuvent autoriser un système adéquat de traitement.

On peut donc dire que nos lacs ont particulièrement souffert de l'ignorance tant des responsables municipaux que des résidents contribuables. Combien encore sont les nouveaux propriétaires de sites riverains qui découvrent à leur grand malheur les contraintes naturelles et légales de la vie au bord de l'eau! La population en général est ignorante quant aux problèmes de gestion des matières résiduelles et d'aménagement du territoire jusqu'à ce qu'elle devienne elle-même victime d'une pollution (hydrocarbures dans la

nappe phréatique, biogaz des sites d'enfouissement, plages infestées par les herbes aquatiques, les algues ou les colliformes etc.).

Personne ne le fait pour mal faire ni pour polluer mais en fin de compte, le résultat est le même, la situation se désagrège petit à petit au point qu'un jour tu ne reconnais plus ton lac.

La dernière étude sur la qualité de l'eau effectuée au lac Brompton en 1998 le démontre bien. Cette étude révèle qu'en 1998 le lac Brompton avait un taux très élevé de phosphore, un taux modéré de chlorophylle A, et une transparence moyenne, donc une qualité totale très moyenne. (Annexe 1). Comment expliquer une telle situation alors que les systèmes septiques ont tous ou presque été inspectés et corrigés dans les dernières années, qu'il n'y a pas d'exploitation agricole dans son bassin, ni d'aglomération urbaine qui y déverse ses eaux usées ni aucune industrie? Il ne reste que les travaux forestiers et les interventions des résidents et les pratiques municipales comme hypothèses de recherche. Sans nier les apports importants de sédiments dûs aux pratiques forestières et de voirie qui ont comblé en l'espace de quelques années les estuaires des principaux affluents, **nous croyons fermement que les pratiques urbanisantes y sont pour beaucoup dans la dégradation de cet environnement.**

Mettons ensemble toute une série de gestes et d'aménagements qui en eux-mêmes ne porteraient guère à conséquence et nous verrons qu'à plusieurs, telle une synergie négative, ils provoquent un effet désastreux. Remplacer le couvert forestier par du gazon, recouvrir les berges de perrés sous prétexte de freiner l'érosion, étendre de l'engrais et des pesticides, remplacer les couches arbustives et herbacées naturelles par des plantes ornementales, introduire des couvre-sols synthétiques (asphalte et pavés décoratifs) voilà autant de mesures qui, lorsque généralisées, peuvent nuire dramatiquement à un lac. L'effet devient plus grave lorsque la densité des propriétés riveraines augmente avec les établissements en doubles et triples rangées comme dans certains secteurs populaires de nos lacs. Nous installons pour longtemps hélas! des infrastructures qui vont tranquillement mais sûrement apporter au lac une surcharge de fertilisants et de produits chimiques qui vont perturber cet écosystème fragile et accélérer ainsi son eutrophisation.

La disparition en 1995 du Programme des lacs, l'organisme qui devait mettre de l'ordre et conseiller les inspecteurs municipaux dans l'application

des règlements et de la loi a laissé les associations pour la protection de l'environnement des lacs pratiquement sans support ni recours pour prévenir cette tendance entropique. Nous regrettons qu'on ait attribué aux municipalités la responsabilité de gérer les lacs et les cours d'eau sans leur donner les outils ni les pouvoirs pour le faire. Ce démantèlement systématique du programme a eu pour résultat de disséminer entre plusieurs instances de niveaux différents les pouvoirs nécessaires à une saine gestion de nos lacs et cours d'eau.

Le résultat final? Une urbanisation accélérée dans toutes les régions du Québec de nos cours d'eau et des lacs qui sont près des grands centres. Dans l'Estrie, tous nos lacs subissent cette pression vers l'urbanisation. Et ce phénomène va en s'accélérant

Un cas typique

A titre d'exemple, regardons le cas d'un projet domiciliaire en train de se réaliser au lac Brompton. Il y avait un terrain immense de près de 300 acres donnant accès à quelques 1.6 km. de rives. Pendant plusieurs années la succession du propriétaire n'avait pas le droit de développer ce territoire autrement que par l'exploitation forestière (ce qui fut d'ailleurs fait par une coupe très sévère dans les années 70). Après la mort de l'héritière, les légataires ont eu le champ libre pour agir comme bon leur semble et se sont vite trouvé des associés agressifs pour exploiter ce terrain. Sentant cette échéance arriver mais ne voulant pas tout perdre comme source de revenus, la municipalité s'est empressée de monter un plan de zonage qui transformait une zone de conservation en zone de développement autorisant plus de 300 sites de constructions. Mathématiquement parlant, les surfaces disponibles n'auraient pu satisfaire aux normes d'implantation (Q2-r8) soit d'environ un acre pour chacune des constructions éventuelles. C'est pourquoi le présent projet fut réduit à moins de 200 unités potentielles. Même dans les meilleures conditions cet aménagement constituait une énorme pression puisque une fois terminé il aurait augmenté de 50% la population immédiate autour du lac. Cependant, à l'examen, il s'avéra qu'aucun des terrains ne permettait un approvisionnement autonome en eau potable par puits artésien ni aucune installation septique conforme puisque le sol était pratiquement imperméable. De plus, de grandes superficies étaient inondables ou presque toujours inondées. A toutes fins pratiques, et dans des conditions normales, ces terrains étaient impropre à lotissement et aucun individu n'aurait pu avoir de permis

de s'y construire. Il devenait évident qu'il leur fallait contourner le Règlement sur les résidences éloignées, le Q2-r8.

Le malheur est que la loi permet de contourner ces contraintes si on installe un réseau d'égouts collecteurs. Vous imaginez le reste, la municipalité qui s'était engagée à supporter les promoteurs a eu la complaisance d'entreprendre une vaste compagnie en vue de faire accepter par les riverains voisins le passage d'un réseau d'égouts pour accomoder ces nouveaux arrivants. Nous vous faisons grâce des harcèlements administratifs et des manigances multiples qui lui ont permis de faire passer son règlement d'emprunt “à l'arraché”. **Toujours est-il que pour accommoder quelques riverains qui, selon les normes, n'auraient jamais dû avoir le droit de se construire, on va forcer toute une partie de la population à se brancher à grands frais sur un réseau dont on n'avait nul besoin.** Comme le secteur convoité était impropre à l'épuration des eaux usées des particuliers, il l'était donc aussi pour l'ensemble des particuliers. Il fallut donc trouver ailleurs le site de traitement, soit 1km plus loin, dans le bassin immédiat de la *Rivière aux Saumons* qui avait jusqu'alors résisté assez bien aux assauts de la pollution et qui alimente toujours les marais de la municipalité de Kinsbury, située en aval.

Comme les sites de traitement municipaux laissent souvent à désirer pour la qualité des effluents qu'ils envoient dans les cours d'eau, on est en droit de supposer que tôt ou tard, la future usine d'épuration va polluer cette belle rivière. Même si on nous assure d'un taux de dilution convenable, nous protestons énergiquement qu'on sacrifie la santé d'un cours d'eau aux profits de quelques investisseurs. Quand l'écologie cessera-t-elle d'être soumise aux impératifs de l'économisme à courte vue?

Nous rappelons que l'implantation de tels réseaux est un pas irréversible vers l'urbanisation. Pour rentabiliser le système qui coûte cher à construire et à entretenir, les gens vont chercher à diminuer la superficie de leur terrain comme en ville en vendant une partie pour une autre résidence, et c'est reparti. Au lieu de régler un problème on en crée un autre.

Cette expérience montre bien l'incohérence qui règne dans le secteur de protection de l'environnement. Nous croyons que les municipalités, par le biais de leurs inspecteurs, sont mal outillées pour gérer correctement cet espace si vital de l'environnement des lacs et des cours d'eau. Disons-le, la

politique et la course aux profits se chargent d'imposer ici comme ailleurs leur loi. À notre avis, la plupart n'ont pas les ressources ni les connaissances pour mener à bien cette mission. Et les associations de riverains qui doivent se maintenir de peine et de misère n'ont pas les moyens d'empêcher des pratiques qui contreviennent à la saine gestion de l'eau. Elles sont complètement laissées à elles-mêmes, c'est à dire à la merci des bureaucrates municipaux et des fonctionnaires qui ne savent plus où donner de la tête, à la merci des pressions des promoteurs qui n'ont qu'un objectif, faire de l'argent. Si vous saviez à quel point les associations se sentent vulnérables et impuissantes devant cette montée graduelle mais inexorable de l'urbanisation galopante dont nos lacs sont victimes. Sysiphe ne se serait pas senti plus mal que nous.

Il faudrait que le gouvernement soit conscient de l'impact à long terme de cet envahissement du littoral et des rives par des installations artificielles. De récentes études de RAPPEL montrent combien nos rives et nos littoraux se sont artificialisé depuis les dernières années. Au lac Brompton, 35% des rives sont classées artificielles et dégradées!(Annexe 2)

Nos solutions

Puisqu'un lac, un cours d'eau, ou un milieu humide sont des phénomènes relativement rares dans nos paysages et qu'ils en constituent souvent l'attraction dominante; puisque ce phénomène est à juste titre un élément constitutif du patrimoine,(peut-on imaginer l'Estrie sans ses lacs et ses montagnes, les Laurentides sans ses forêts, ses lacs et ses rivières, le Saguenay-Lac-Saint-Jean sans ce fjord magestueux?); que sans une protection adéquate, ces éléments patrimoniaux sont laissés à la merci des exploitations commerciales uniformisant et banalisant tous nos environnements naturels; annulant tous les efforts récents en matière de récréo-tourisme comme source de revenus d'appoint aux régions, nous pensons qu'il faut remédier à cette carence au niveau de la protection par les solutions suivantes.

Des normes de protection du patrimoine paysager

Nous demandons que l'on établisse le plus rapidement possible des normes de conservation des paysages afin que les générations qui nous suivent aient droit elles aussi à la contemplation des beautés à leur état naturel. Encore il n'y a pas si longtemps, notre lac avait des rives naturelles.

Maintenant on estime que 12,8 sur les 36,8 km de son périmètre sont ornementales ou dégradées. Avec l'accélération qui est amorcée depuis les nouveaux développements, aucun rivage n'est protégé désormais de l'aménagement de type urbain qui caractérise les bords de l'eau de nos cités. Lors d'un récent voyage en Suisse, un de nos membres apprenait que la ville de Bâle avait entrepris des travaux de restauration des rives du Rhin afin de leur donner un cachet plus naturel et freiner la pollution. La rivière aux Saumons n'est pas le Rhin mais elle mérite autant de considération à nos yeux.

Il serait donc important que les futurs usagers soient mis au fait de leurs responsabilités en matière de conservation du patrimoine et qu'en l'occurrence, leurs droits en tant que consommateurs de paysages soient strictement réglementés. Nous aimerais qu'à l'instar de certains départements français ou certaines communes, **des normes d'aménagement précisent les limites de l'intervention humaine dans l'encadrement des plans d'eau afin de garantir l'intégration harmonieuse des aménagements dans les paysages patrimoniaux**. Dans ces pays, une réglementation semblable a protégé les villages et les villes des abus inesthétiques par les installations tant résidentielles que commerciales.

En limitant l'accès débridé à ces écosystèmes fragiles par une réglementation plus stricte, on ferait d'une pierre deux coups: protéger la qualité de l'eau tout en préservant la beauté naturelle des paysages.

Une implication du ministère de l'éducation

Comme nous l'avons fait depuis quelques années pour contrer l'usage du tabagisme dans la population ou encore pour promouvoir le port de la ceinture de sécurité, il serait souhaitable de lancer à travers toutes les couches de la population des **campagnes de sensibilisation à la nécessité de protéger non seulement l'eau comme ressource et bien d'intérêt commun, mais aussi comme une ressource patrimoniale et touristique**.

Comment se fait-il que le ministère de l'Éducation soit absent de ces audiences?

Depuis que nous militons pour sensibiliser les riverains et les conseillers municipaux à la problématique de la qualité de l'eau, nous sommes convaincus que les gens en général n'agressent pas leur environnement de façon délibérée mais plutôt par accident ou par ignorance. Il nous semble donc que bien des problèmes et leurs coûts afférents pourraient être évités si

des efforts de sensibilisation mais surtout d'éducation aux complexités de l'environnement avaient été entrepris. Pouvons-nous avec crédibilité nous satisfaire des quelques heures de cours consacrées à la protection de l'environnement dans les deux premiers cycles pour penser amorcer un changement de mentalité susceptible de prévenir les erreurs de gestion comme celles que nous dénonçons aujourd'hui? Seul une intervention d'éducation nationale pourra garantir l'universalité de l'accès à la ressource eau comme base essentielle à toute démocratie qui se respecte. Seule une telle entreprise pourra protéger la ressource eau contre les turpitudes de l'ignorance et de la bêtise.

Nous donnons l'exemple

Conscients que notre travail consiste avant tout dans la sensibilisation et l'information de la population, nous, les membres de l'association du lac Brompton, investissons chaque année une bonne part de notre budget dans la communication avec nos membres mais aussi avec toute la population riveraine. À travers une publication qui porte le titre *Au fil de l'eau*, en diffusant les affiches et les publications de RAPPEL ainsi que les judicieuses capsules de Fapel, nous tâchons de sensibiliser les riverains et de leur fournir de l'information pertinente à la conservation de l'or bleu.

2- Le regretté *Programme des lacs* du ministère de l'Environnement

Depuis la restructuration du ministère de l'Environnement qui s'est soldée, entre autres, par le licenciement de plus de 400 experts, techniciens et chercheurs, et surtout par le démantèlement en règle du Programme des lacs, plus de 600 associations de riverains se sont vues du jour au lendemain abandonnées à elles-mêmes sans autres ressources que les maigres cotisations de leurs membres et leurs nombreuses heures de bénévolat. Inutile d'épiloguer sur ce désastre administratif s'il en est qui mena à la disparition de bon nombre d'entre elles. Si un gouvernement avait voulu décentraliser ses effectifs, il avait raté complètement son coup. Non seulement il n'y avait plus personne en haut pour tenir la barre, il n'y avait plus de monde en bas pour ramer, c'est-à-dire agir sur le terrain.

Nous regrettons particulièrement les études complètes effectuées par les experts pour faire l'évaluation et l'inventaire de la faune, de la qualité de l'eau,

du pourcentage naturel des rives et des prescriptions à apporter suite aux diagnostics. Combien d'associations avaient pu bénéficier de ce service et susciter par la suite une motivation chez leurs membres afin d'apporter des corrections majeures à l'aménagement de leur milieu! En collaboration avec les riverains, il était aussi possible d'alimenter en boutures les pépinières destinées à la production de plantes riveraines autochtones pour revégétaliser les rives artificielles ou jugées trop ornementales. Où sont allés ces pépinières qui nous manquent collectivement? Où sont allées ces installations qui valaient des centaines de milliers de dollars et alimentaient les associations en plantes et arbustes dont elles avaient besoin pour régénérer les rives dégradées?

Ce même organisme avait entrepris d'encadrer les inspecteurs municipaux afin de les former, les soutenir et les guider dans l'application de la loi sur la protection de l'environnement particulièrement celle sur la gestion des eaux usées des résidences éloignées(Q2-r8). Les inspecteurs avaient un centre de consultation et des ressources leur permettant de tenir tête à l'obscurantisme de certains élus municipaux ou de certains entrepreneurs agressifs.

Tout cela est disparu et les pouvoirs adhoc volatilisés dans des officines de ministères qui ne savent de toute apparence quoi trop en faire lorsqu'ils ne sont pas récupérés par les entreprises privées de consultants ou des pépiniéristes. Autant de services devenus inaccessibles pour la plupart des associations à cause de cette privatisation onéreuse. Ca coûte peut-être moins cher au gouvernement mais beaucoup plus à la population! Cela ne revient-il pas au même?

Acculées au pied du mur, certaines associations se sont reprises en main et ont fondé des regroupements, comme le RAPPEL dans l'Estrie, qui tentent de suppléer “avec les moyens du bord” aux carences des ministères. **Le malheur est que ces nouveaux organismes de bénévoles doivent repartir à zéro et passer une bonne partie de leur temps et énergies à quêter ici et là des miettes de budgets à travers les tracasseries des programmes de subventions distribuées au compte-gouttes.** Toute cette procédure semble plus justifiée par la volonté de dissuader les citoyens que par la promotion d'une saine gestion. En tous cas, cela ne fait pas des enfants forts comme le dit un proverbe bien de chez-nous.

En outre, la répartition de la responsabilité en matière de protection de l'environnement entre des entités gouvernementales de niveaux de pouvoir différents a tôt fait de créer un vide qui ne peut que désemparer un citoyen. Tantôt c'est aux municipalités qu'il faut s'adresser; tantôt c'est au ministère des Affaires municipales, quand ce n'est pas à celui des Ressources naturelles ou du Commerce. Faudra-t-il que pour démêler cet imbroglio, les associations engagent d'abord des experts en droit? Nous croyons qu'une telle décision à courte vue fut prise sans en mesurer les conséquences réelles. Si tel n'était pas le cas, il faudrait se résoudre à faire le constat d'un cynisme chronique chez les législateurs.

Il faut refaire une structure gouvernementale qui chapeaute les organisations locales et leur donne les services dont elles ont besoin. Peu importe pour le moment la forme que cela prendra, l'important est de s'assurer d'une gestion cohérente et claire de la ressource eau dans tout le Québec. À l'intérieur de cette institution, il pourrait y avoir un département qui s'occupe des bassins versants et de la conservation des lacs, des cours d'eau et des milieux humides en concertation avec les milieux décisionnels régionaux que sont les MRC et les associations de riverains.

Nous demandons donc que l'on crée une instance nationale composée d'experts ayant les pouvoirs adéquats pour superviser toute la question de l'aménagement dans les premiers 300 mètres autour des lacs et dans les premiers 100 mètres autour des cours d'eau afin que les normes et les règlements soient non seulement uniformes à travers l'ensemble du territoire québécois (les coupes forestières dans la forêt boréale semblent très loin de respecter les normes d'intervention RNI) mais aussi appliqués convenablement. Cette agence aurait pour mission de développer l'expertise en matière d'aménagement, de fournir des services d'analyse et de consultation auprès des riverains et des municipalités; elle pourrait, en outre, promouvoir la création d'associations de riverains afin de développer dans le milieu des personnes conscientisées et responsables de leur environnement. Il semble que seule une telle agence pourrait susciter la mobilisation des citoyens autour de leurs ressources et leur apporter le support technique et logistique dont ils auraient besoin.

Questions connexes

L'évaluation des systèmes de traitement de l'eau

À titre d'exemple, voici un problème qui pourrait être du ressort de cette instance nationale. Les riverains sont perplexes face aux systèmes de traitement des eaux usées tant privés que municipaux. Est-il nécessaire de rappeler dans quelles circonstances certains systèmes ont été accrédités sans avoir subi d'essais concluants? Chose certaine, suite à ces autorisations sommaires, les permis de construction en bordure des lacs ont grimpé de façon vertigineuse, augmentant ainsi la pression urbaine. Il est difficile d'avoir des avis sûrs et désintéressés sur leur efficacité réelle et sur leurs coûts à court comme à long terme. **Nous demandons qu'un suivi systématique soit effectué auprès des municipalités pour veiller à la qualité des eaux traitées avant que leurs effluents ne soient rejetés dans l'environnement.** Nous demandons que l'on poursuive l'étude et l'examen des méthodes alternatives de traitement afin d'en trouver de plus efficaces, et non pas pour augmenter la population autour des lacs et des cours d'eau.

La question des baux de fonds de lac ou de rivières.

“L'eau est fédérale, le fonds est québécois”?

Plus de 7,000 à 8,000 baux ont été accordés à des riverains soucieux de protéger leur place de villégiature contre les bruits et l'envahissement de leur plage par des plaisanciers peu respectueux des droits d'autrui. Plusieurs cas semblables existent sur notre lac. Ces baux ont été accordés sans que la population ne le sache. Cette pratique nous apparaît un précédent dangereux pouvant apporter de la confusion en matière de responsabilité civile et de protection de l'environnement. Nous craignons que certains locataires s'arrogent des droits qu'ils n'ont pas ou qu'ils interprètent les règlements à leur façon. À partir du moment où quelqu'un bénéficie de priviléges avec la complicité des autorités gouvernementales, nous croyons que les règlements et les lois sont à toutes fins pratiques contournables sinon contournées. Et c'est la fin de l'équité. **Avant que la situation ne dégénère, nous demandons la cessation de cette pratique et d'explorer des voies alternatives à cette privatisation en règle de nos fonds de lacs et de cours d'eau.**

Conclusion

En terminant, nous nous joignons aux nombreux intervenants qui insistent pour faire de ces consultations une étape décisive vers l'établissement d'une loi encadrant toute la problématique de l'eau, tant les eaux de surface qui constituent un attrait majeur de nos paysages et une source inépuisable de loisirs et de plaisirs esthétiques, que les eaux souterraines tant convoitées par les multinationales de tout acabit. **Donc une loi-cadre nous apparaît la seule solution tant les enjeux sont importants.**

Nous souscrivons aussi à la création d'un seul organisme qui aurait le mandat de gérer cette ressource pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes du Québec. Avec une ressource aussi vitale, on ne peut laisser personne en détenir l'usage et les bénéfices aux détriments des autres. **Aussi nous enjoignons les autorités à résister à toute tentative de privatisation dans ce domaine.**

Merci de votre attention,

René Pelletier, pour l'Association pour la protection du lac Brompton,
18 octobre 1999